

XIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1882



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est formé en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique; il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'administration des finances.

Le projet de Budget présenté pour l'exercice 1882 est établi d'après les renseignements fournis par les divers Ministères. Les opérations, tant en recettes qu'en dépenses, y sont évaluées à fr. 520,212,500 »

Au Budget voté pour l'exercice 1881, elles ont été fixées à 596,108,500 »

Différence en plus pour 1882. fr. 124,104,000 »

La différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après, afin de les mettre en harmonie avec les faits constatés en 1880.

Augmentations.

1° Cautionnements de comptables	fr.	300,000	»
2° Cautionnements d'entrepreneurs		1,000,000	»
3° Fonds communal		456,700	»
4° Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour compte de la Caisse d'épargne		5,000,000	»
5° Recettes effectuées par l'Administration des postes, pour compte des offices étrangers		800,000	»
6° Encaissements des effets de commerce par la poste.		75,000,000	»
7° Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers		6,000,000	»
8° Articles d'argent confiés à la poste		35,000,000	»
9° Remboursements de prêts aux provinces et communes		500,000	»
10° Divers		824,500	»

TOTAL DES AUGMENTATIONS fr. 124,881,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT DES AUGMENTATIONS . . . fr. 124,881,000 »

Diminutions.

1° Suppression de l'article : Produit des jeux de Spa	fr. 100,000 »
2° Fonds locaux	150,000 »
3° Consignations de toute nature	500,000 »
4° Divers	27,000 »
TOTAL DES DIMINUTIONS.	fr. 777,000 »
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr. 124,104,000 »

FONDS COMMUNAL.

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1882, les revenus du fonds communal.

Évaluations
du fonds communal
en 1883.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		p. %.	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café.	3,000,000	75	2,250,000
Eaux-de-vie.	1,100,000	35	385,000
Bières et vinaigres.	500,000		175,000
Sucres.	2,000,000		700,000
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins.	4,450,000	55	1,557,500
Eaux-de-vie.	26,200,000		9,170,000
Bières.	14,100,000		4,935,000
Vinaigres.	15,000		5,250
Sucres.	5,100,000		1,785,000
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	12,175,000	41	4,991,750
	TOTAL	fr.	25,954,500

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 23,954,500 francs étant supérieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années (1), il y a lieu, conformément à l'article 2, § 2, de la loi du 20 décembre 1862, d'attribuer à la réserve l'excédant de 96,500 francs qui n'atteint pas 1 p. % des produits mentionnés au § 1^{er} du dit article.

Si l'on déduit cette dernière somme du revenu probable du fonds communal, le restant (23,858,200 fr.) représente la somme à répartir entre les communes en 1882.

Indépendamment de la retenue ci-dessus de 96,500 francs, le revenu de la réserve pour 1882, comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1882. Ces intérêts peuvent être évalués à 295,000 francs, soit ensemble 391,500 francs.

Situation
et répartition
du fonds communal
en 1880.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, on donne ci-après :

- 1^o Le décompte des revenus du fonds communal en 1880 (annexe A);
- 2^o Le compte de la réserve à la fin de la dite année (annexe B);
- 3^o L'état renseignant les sommes attribuées aux communes dans la répartition définitive pour l'année 1880 (annexe C);
- 4^o Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal, depuis sa création (annexe D).

Il résulte de l'annexe A, que le revenu du fonds communal a été, en 1880, de fr. 23,666,900.39 c^s, déduction faite de la part proportionnelle dans le remboursement de droits indûment perçus (fr. 31,498.69 c^s).

Ce revenu étant inférieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (2), il a été opéré conformément à l'article 2, paragraphe 4 de la loi du 20 décembre 1862, un prélèvement de fr. 547,704.59 c^s, sur la réserve, afin de pouvoir répartir entre les communes la somme de fr. 26,014,604.98 c^s, égale à la moyenne dont il s'agit.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1879 à 1881, s'élèvent, savoir :

En 1879	23,876,408.03
» 1880	26,014,604.98
» 1881 (Prévisions)	23,683,580. »
ENSEMBLE	77,574,593.01
MOYENNE	23,858,197.67 soit 23,858,200 »

(2) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1877 à 1879, se montent, savoir :

En 1877, à fr.	26,658,086.03
» 1878, à	25,509,320.87
» 1879, à	23,876,408.03
ENSEMBLE fr.	78,043,814.95
MOYENNE	26,014,604.98

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1882 sont évaluées respectivement à la somme de *cinq cent vingt millions deux cent douze mille cinq cents francs* (520,212,500 francs).

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Gautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000 »	
2	Gautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000 »	
3	Fonds spécial créé en vertu de l'article 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	100,000 »	
4	Fonds provinciaux. {	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000 »
		Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	8,000,000 »
		Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 »
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	25,838,200 »	
6	Réserve du fonds communal	591,300 »	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	550,000 »	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000 »	
9	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	20,000,000 »	
10	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	50,000 »	
11	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000 »	
12	— — — des Travaux publics	1,000,000 »	
15	— — — de l'Intérieur	140,000 »	534,056,500 »
14	— — — des Affaires Étrangères	100,000 »	
15	— — — de la Justice	150,000 »	
16	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Département de l'Instruction publique	155,000 »	
17	— — — des professeurs et instituteurs communaux	500,000 »	
18	— — — de l'Ordre judiciaire	380,000 »	
19	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000 »	
20	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000 »	
21	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	250,000 »	
22	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	700,000 »	
25	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 »	
24	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 »	
25	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer pour le compte des sociétés concessionnaires avec lesquelles elle est en relation	8,200,000 »	
26	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	2,500,000 »	
27	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour compte du chemin de fer de l'État	15,000 »	
28	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000 »	
29	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000 »	
30	Encaissement des effets de commerce par la poste	250,000,000 »	
	REPORTER.		534,056,500 »

DE L'EXERCICE 1882.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT.		554,056,500
CHAPITRE II.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>			
Administration des contributions directes, douanes et accises.			
31	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	650,000 "	
33	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	150,000 "	
35	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	12,000,000 "	
54	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 "	
55	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	450,000 "	
36	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 "	
Administration de l'enregistrement et des domaines.			
37	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	540,000 "	
58	Amendes et frais de justice en matière forestière	17,000 "	
39	Consignations de toute nature	17,500,000 "	
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.			
40	Encaissements et paiements pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises.	8,000,000 "	
41	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	540,000 "	
42	Encaissements et paiements de quittances pour compte de tiers	21,000,000 "	
45	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	115,000,000 "	
44	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	2,500,000 "	
Ministère de la Justice.			
45	Masse des détenus (administration des prisons)	215,000 "	
Ministère des Travaux publics.			
46	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 "	
47	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	8,000 "	
Ministère de l'Intérieur.			
48	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	40,000 "	
49	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	65,000 "	
50	Produit du Jardin Botanique	1,000 "	
	A REPORTER. fr.		178,668,000 "
			512,724,500

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1882.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.		512,724,500 »
	CHAPITRE III.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
	1^{re} SECTION.		
51	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.)	100,000 »	
52	Subsides pour travaux d'utilité publique	1,000,000 »	
53	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	
54	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres Départements	18,000 »	
55	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1875.)	700,000 »	
	2^e SECTION.		
	Fonds de emploi provenant des versements effectués pour compte des chemins de fer de l'État, par suite, soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
	A. Chemins de fer.		
56	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,500,000 »	
57	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	100,000 »	
58	Service de la traction et du matériel.	500,000 »	
59	Services des transports	50,000 »	
60	Services en général.	50,000 »	
61	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	400,000 »	7,488,000 »
	B. Postes et télégraphes.		
	Fonds de emploi provenant de versements effectués pour ces services, par suite, soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, ou de restitution par les offices étrangers d'avances faites du chef de transports de dépêches à frais communs :		
62	1 ^{er} Services des Postes fr. 10,000 »	20,000 »	
	2 ^e Id. des télégraphes. 10,000 »		
	C. Marine.		
63	Fonds de emploi provenant de la vente ou de la cession de vieux matériaux hors d'usage	20,000 »	
	D. Ministère de la Guerre.		
64	Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre, y compris les fonds de emploi provenant des versements effectués pour compte de ces établissements par suite de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage du matériel de l'artillerie.	20,000 »	
	3^e SECTION.		
65	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'ex- tension ou de parachèvement des chemins de fer de l'État	1,000,000 »	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		520,212,500 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1882.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1880.

NATURE DES PRODUITS. 1.	Évaluations du BUDGET. 2.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1880.			FONDS COMMUNAL.			
		Exercice 1879.	Exercice 1880.	TOTAL.	TAUX.	Part brute.	Part dans le remboursement de droits indûment perçus. 8.	RESTE. 9.
		3.	4.	5.	6.	7.		
	Fr. C ^s .	Fr. C ^s .	Fr. C ^s .	Fr. C ^s .		Fr. C ^s .	Fr. C ^s .	Fr. C ^s .
Café. (Droit de douane).	5,000,000 »	»	5,010,270 52	5,010,270 52	75%	2,257,702 74	6,464 18	2,251,238 56
Eaux-de-vie étrangères (Id.), (régime du traité du 1 ^{er} mai 1861)	1,050,000 »	»	1,075,922 85	1,075,922 85		575,875 »	2,415 56	375,450 44
Bières et vinaigres. (Droit de douane).	500,000 »	»	665,866 24	665,866 24		252,555 19	779 58	251,575 61
Vins. (Droit d'accise).	4,200,000 »	657 78	4,715,525 92	4,716,165 70		1,650,657 50	4,987 06	1,645,670 24
Eaux-de-vie indigènes (Id.).	26,000,000 »	253,227 78	25,452,600 28	25,685,828 06	55%	8,990,059 81	546 55	8,989,695 46
Bières. (Id.).	14,400,000 »	100 64	14,045,588 66	14,045 689 50		4,915,291 24	10,114 »	4,905,177 24
Vinaigres. (Id.).	20,000 »	»	11,006 55	11,006 55		5,852 22	»	5,852, 22
Sucres. (Droits de douane et d'accise).	6,400,000 »	6,275 91	7,820,780 15	7,827,056 04		2,759,469 62	6,595 96	2,755,075 66
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté.	52,570,000 »	260,242 11	55,761,290 45	54,021,552 54		18,907,556 58	25,054 51	18,882,501 87
Postes.	10,440,000 »	515,245 75	10,545,245 97	10,056,487 70	41%	4,555,159 96	»	4,555,159 96
TOTAL fr.	66,010,000 »	775,485 84	67,514,804 72	68,088,290 56	...	25,698,599 08	51,498 69	25,666,900 59
Prélèvement sur la réserve du fonds communal effectué en exécution du § 4 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862								547,704 59
								SOMME RÉPARTIE. fr. 26,014,604 98

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL (31 décembre 1880).

DÉCOMPTE ANNUEL.

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1881, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1879, un solde disponible de. fr. 535 33

Recettes. — Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1880 d'un capital nominal de 224,200 francs de la Dette publique à 2 1/2 p. % 5,605 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} mai 1880, d'un capital nominal de 5,525,500 francs de la Dette publique à 3 p. % 82,879 50

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} novembre 1880, d'un capital nominal de 5,531,700 francs de la même Dette. 82,975 50

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1880, d'un capital nominal de 2,945,700 francs de la Dette publique à 4 p. % 117,828 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} août 1880 d'un capital nominal de 134,000 francs de la Dette publique à 4 p. % (2^{me} série) 2,680 »

Produit de la réalisation d'un capital nominal de 100,300 fr. de la Dette publique à 3 p. % 83,365 91

TOTAL DES RECETTES fr. 375,869 24

Dépenses. — Prélèvement effectué en exécution de l'article 2 § 4 de la loi du 20 décembre 1862. (Voir note préliminaire *in fine* du Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1881) 86,139 07

Prix d'achat d'un capital nominal de 134,000 francs de la Dette publique à 4 p. % (2 ^{me} série). (1)	141,703 71	} 375,146 06
Idem de 3,300 francs de la Dette publique 3 p. % (2)	2,797 86	
Idem de 3,100 francs id. (3)	2,670 19	
Idem de 167,900 francs id. (4)	141,835 23	

SOLDE DISPONIBLE. fr. 723 18

(1) Y compris fr. 1,399 55 c^s, montant des intérêts bonifiés.

(2) 17 32 — —

(3) 24 80 — —

(4) 69 96 — —

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1882.

SITUATION.

Prélèvement sur le revenu du fonds communal . .	{ 1863 à 1875. . . 6,113,330 51	} 6,113,330 51	} 9,219,386 03
	{ 1876 à 1880. . .		
Bénéfice net sur la vente de titres	{ 1875 à 1879. . . 100,497 75	} 107,807	
	{ 1880. . . 7,309 25		
Intérêts des capitaux placés.	{ 1864 à 1879. . . 2,707,045 75	} 2,998,248 52	
	{ 1880. . . ⁽¹⁾ 291,202 77		

A déduire

Prélèvement sur la réserve au profit des communes.	{ 1876 à 1879. . . 1,809,820 74	} 1,895,959 81	} 1,900,595 64
	{ 1880. . . 86,139 07		
Perte nette sur la vente de titres.	{ 1875 à 1879. . . 4,453 85	} 4,453 85	
	{ 1880. . .		

RESTE. . . . fr. 7,318,992 59

(¹) Déduction faite d'une somme de 1,511.65 c^{ts}, montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres, et y compris les intérêts courus sur des titres vendus (fr. 746.40 c^{ts}).

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL.

État de la répartition du fonds communal pour l'année 1880.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1889	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente	QUOTE-PART
		directes en 1879. (Principal.)	Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.		de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	14,992 84	25,576 27	»	25,576 27
2	Termonde	54,259 85	82,117 02	»	82,117 02
5	Ailon	42,051 46	50,914 47	»	50,914 47
4	Gand	1,290,963 22	1,549,071 »	»	1,549,051 »
5	Lokeren	74,972 42	86,752 55	»	86,752 55
6	Bruges	586,295 29	445,684 61	»	45,684 61
7	Hasselt	81,058 26	91,105 80	»	91,105 80
8	Mons	284,476 20	517,815 50	»	517,815 50
9	Hodimont	28,986 67	52,090 50	»	52,090 50
10	Ostende	166,708 88	180,507 21	»	180,507 21
11	Malines	278,675 16	297,258 68	»	297,258 68
12	Tournai	276,601 49	294,761 71	»	294,761 71
13	Saint-Nicolas	156,491 49	144,157 27	»	144,157 27
14	Turnhout	65,561 40	64,900 »	»	64,900 »
15	Louvain	555,704 57	540,740 50	»	540,740 50
16	Liège	1,252,551 49	1,267,562 98	»	1,267,562 98
17	Lierre	81,777 09	82,582 54	»	82,582 54
18	Ypres	118,778 95	114,011 25	1,615 44	115,624 67
19	Maeseyck	14,886 02	14,180 65	310 06	14,490 71
20	Furnes	51,580 65	29,761 93	785 56	50,547 29
21	La Bouverie	15,521 54	14,192 55	722 12	14,914 47
22	Verviers	508,651 72	282,551 57	17,905 88	500,455 25
23	Bruxelles	5,151,514 70	2,865,166 07	204,657 92	5,067,825 99
24	Diest	46,280 25	40,998 58	4,052 67	45,051 25
25	Audenarde	59,244 55	54,591 52	5,611 04	58,202 56
26	Namur	245,872 92	214,715 74	22,630 96	257,596 70
27	Poperinghe	46,560 56	40,556 63	4,987 29	45,525 92
	A REPORTER.	8,866,596 96	8,999,645 88	261,524 74	9,260,968 62

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1882.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1879. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1880. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	Report	8,866,596 96	8,999,645 88	261,524 74	9,260,968 62
28	Huy	87,592 09	72,242 06	15,025 96	85,266 02
29	Tirlemont	85,407 05	70,054 07	15,104 94	85,159 01
30	Menin	52,675 21	41,662 70	9,611 74	51,274 44
31	Dinant	48,527 66	58,000 »	9,044 28	47,044 28
32	Ath	57,585 70	44,795 98	11,065 80	55,861 78
33	Frameries	52,086 58	24,996 86	6,257 44	51,254 50
34	Philippeville	8,081 22	6,242 72	1,625 90	7,866 62
35	Saint-Trond	58,480 40	44,489 »	12,458 41	56,927 41
36	Courtrai	217,216 61	165,798 76	47,649 51	211,448 27
37	Lessines	28,655 »	21,566 92	6,507 66	27,874 58
38	Alost	123,085 51	92,492 99	27,521 95	119,814 94
39	Tongres	48,981 78	55,696 56	11,984 67	47,681 05
40	Herenthals	15,997 92	14,118 41	4,454 67	15,575 08
41	Dixmude	27,607 12	18,500 »	8,575 99	26,875 99
42	Spa	55,647 92	54,094 »	18,129 26	52,225 26
43	Quaregnon	46,426 45	27,659 42	17,554 12	45,195 54
44	Nivelles	62,842 38	56,410 »	24,765 56	61,175 56
45	Renaix	56,710 69	52,102 62	25,102 08	55,204 70
46	Aerschot	20,426 61	11,515 51	8,568 66	19,884 17
47	Stavelot	19,944 95	11,250 60	8,184 68	19,415 28
48	Grammont	48,577 71	26,725 »	20,568 01	47,995 01
49	Gheel	28,481 69	14,822 54	12,902 80	27,725 54
50	Anvers	2,601,148 65	1,350,578 98	1,181,494 52	2,552,075 50
51	Ninove	29,908 84	15,000 »	14,114 59	29,114 59
52	Dour	57,090 59	17,664 55	18,441 07	56,105 62
53	Charleroi	151,528 14	70,585 17	76,919 05	147,504 20
54	Péruwelz	45,554 79	21,151 96	25,195 09	44,545 05
55	Mariembourg	4,052 61	1,790 01	2,154 98	5,944 99
56	Wavre	57,959 18	15,690 20	21,260 95	56,951 15
57	Herve	25,821 35	9,651 88	13,556 88	25,188 76
58	Rœulx	12,502 75	4,990 »	7,180 75	12,170 75
59	Jodoigne	25,544 99	9,494 55	15,177 50	24,671 94
60	Pâturages	53,475 41	12,179 55	20,405 15	52,584 50
61	Gembloux	18,552 82	6,500 »	11,545 98	17,845 98
	A REPORTER	15,115,529 09	11,414,916 85	1,982,545 19	15,597,262 04

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1882.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1879. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1889. — Minimum de QUOTE-PART des COMMUNES à octroi.	SOMMES revenu AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT	13,115,529 09	11,414,916 85	1,982,345 19	13,597,262 04
62	Basele	15,057 95	5,044 15	9,613 95	14,658 08
65	Binche	45,977 99	14,610 »	28,200 12	42,810 12
64	Beaumont	14,028 86	4,625 »	9,053 51	15,656 31
65	Leuze	37,420 85	12,157 12	24,289 99	56,427 11
66	Blankenberghe	37,982 44	12,000 »	24,973 79	56,973 79
67	Soignies	59,727 95	12,500 »	26,172 95	58,672 95
68	Roulers	82,428 95	24,749 »	55,490 97	80,239 97
69	Enghien	25,566 67	7,500 »	17,587 75	24,887 75
70	Hornu	52,047 22	8,746 09	22,450 09	31,196 18
71	Wasmes	41,578 15	10,751 57	29,722 42	40,473 99
72	Tamise	56,255 72	8,666 91	26,626 01	55,292 92
73	Vilvorde	44,168 55	9,948 46	33,047 16	42,995 62
74	Bouillon	9,979 81	1,346 99	8,567 80	9,714 79
75	Fontaine-l'Évêque	26,858 49	5,455 »	22,690 24	26,145 24
76	Bastogne	10,327 42	1,246 86	8,806 51	10,053 17
77	Chimay	22,071 93	2,459 90	19,025 90	21,485 80
78	Jemappes et Flénu	48,375 81	2,505 92	58,566 69	47,089 21
		14,157 56			15,781 40
79	Eecloo	57,742 26	1,340 »	55,599 99	56,759 99
	Communes à octroi	13,735,281 41	11,558,145 80	2,442,410 59	14,000,556 39
	Communes sans octroi	12,541,795 69	»	12,014,048 59	12,014,048 59
	TOTAL GÉNÉRAL	26,077,075 10	11,558,145 80	14,456,459 18	26,014,604 98

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1882.

ANNEXE D.

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(1860 à 1880.)

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDENNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.		RESTE à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 10, 11 et 12)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal.		
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal.		Communes à octroi.	Communes sans octroi.	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (164 jours)	6,721,511 48	229,470 66	•	•	6,491,840 82	9,372,595 51	7,606,887 02	16,979,482 53
1861	15,253,570 57	380,657 55	•	•	14,872,952 82	9,475,462 69	7,694,848 52	17,170,311 01
1862	15,795,568 82	350,910 41	•	•	15,444,428 58	9,518,095 25	7,778,757 95	17,326,851 16
1863	16,557,282 51	176,727 04 (pour 204 jours)	(b) 184,796 98	•	15,995,757 59	9,624,534 05	7,884,452 44	17,508,786 47
1864	16,445,952 67	•	(b) 407,246 25	•	16,056,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70	17,757,424 49
1865	17,322,980 27	•	(b) 429,791 61	•	16,895,188 66	9,887,509 53	8,140,614 55	18,027,925 86
1866	17,956,590 93	•	(b) 446,926 79	•	17,489,664 14	10,044,507 87	8,289,539 29	18,355,847 16
1867	18,578,568 51	•	(b) 452,712 87	•	17,925,655 47	10,157,882 75	8,456,156 19	18,594,018 92
1868	17,752,716 08	•	(b) 516,546 66	•	17,456,169 42	10,257,819 26	8,559,524 95	18,797,244 21
1869	19,039,221 58	•	(b) 474,660 60	•	18,614,560 98	10,812,511 85	9,014,288 88	19,826,600 71
1870	22,592,848 40	•	{ (b) 570,289 27 (c) 5,022,559 15 }	•	19,000,000 •	10,981,755 96	9,229,515 82	20,211,067 78
1871	18,946,640 94	•	{ (b) 462,259 78 " " }	(e) 1,463,598 84	19,950,000 •	11,184,146 16	9,421,868 47	20,606,014 65
1872	21,498,476 29	•	{ (b) 556,471 99 (f) 14,504 50 }	•	20,947,500 •	11,559,915 56	9,599,652 42	20,959,565 98
1873	25,450,041 46	•	(b) 592,105 92	•	22,866,935 54	11,740,588 24	9,944,578 55	21,684,966 77
1874	25,485,850 01	•	{ (b) 601,850 22 " " }	(e) 212,618 96	25,094,618 75	11,960,465 09	10,204,189 14	22,164,652 23
1875	25,045,770 98	•	(b) 657,711 57	•	24,408,059 41	12,511,521 50	10,599,586 27	22,919,707 57
1876	25,590,910 18	•	•	{ (b) 56,516 74 (e) 51,590 25 }	25,461,817 17	12,615,575 12	10,950,298 98	25,565,872 10
1877 (g)	24,705,442 54	•	•	{ (b) 58,861 55 (e) 1,915,782 56 }	26,658,086 05	12,944,498 58	11,555,960 65	24,500,459 21
1878 (g)	23,774,678 29	•	•	(b) 1,754,642 67	25,509,520 87	13,176,174 70	11,751,585 27	24,927,759 97
1879 (g)	25,790,268 96	•	•	(b) 86,159 07	25,876,408 05	15,481,300 89	12,157,082 58	25,658,585 27
1880 (g)	25,666,900 59	•	•	(b) 547,704 59	26,014,604 98	15,755,281 41	12,541,795 69	26,077,075 10

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1882.

MONTANT DES SOMMES RÉPARTIÉS ENTRE			Marc-le-franc de la répartition annuelle.	NOMBRE des COMMUNES à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de 1859. (11 ^e colonne.)	Observations.			
les communes à octroi		les communes sans octroi.						
à titre de minimum.	proportionnellement au montant des contributions.		10.	11.	12.	13.	14.	15.
5,164,588 35	52,177 25	1,205,275 32	(a) 0.33000764	9	<p>N. B. Pour les 79 communes à octroi, le montant total du revenu de 1859 s'élevait à fr. 41,538,145 80 c.</p> <p>(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc-le-franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.38000764.</p> <p>(b) Réserve ordinaire, article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 537)</p> <p>(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la répartition était terminée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la déduction de 194 francs de la somme répartie en 1867.</p> <p>d) Voir le renvoi (c).</p> <p>(e) Réserve extraordinaire, article 13 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 137).</p> <p>(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,504 50 c, lors de la répartition de 1875.</p> <p>(g) Déduction faite de la part dans le remboursement de droits indûment perçus.</p>			
11,510,410 65	97,057 14	5,265,485 05	0.434372289	11				
11,485,775 51	138,586 56	5,820,068 51	0.49109101	15				
11,425,002 15	220,595 54	4,550,159 90	0.53173900	19				
11,409,311 95	236,296 81	4,591,097 66	0.54831032	20				
11,551,821 06	542,884 74	5,198,482 86	0.63858606	25				
11,275,048 95	459,917 89	(c) 5,754,891 50	0.69423531	29				
11,250,210 90	554,501 79	(d) 6,160,748 78	0.75028086	52				
11,292,715 50	454,088 54	5,709,567 58	0.66701921	28				
11,161,698 28	658,805 47	6,794,057 25	0.75369864	54				
9,765,906 89	2,086,462 55	7,147,650 58	0.77483762	57				
9,619,965 94	2,498,101 58	7,851,952 48	0.83448523	41				
9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 06	0.89269365	45				
5,786,889 82	7,135,397 75	9,941,647 99	1.000098694	58				
8,664,256 54	4,529,604 17	10,100,778 04	0.9896332	56				
5,565,550 56	8,121,467 72	10,921,261 55	1.05936753	61				
5,565,550 56	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05484680	61				
5,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.08106105	65				
5,551,158 01	8,451,894 51	11,706,288 55	0.99844848	62				
5,551,158 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0.98442289	62				
5,551,158 01	8,649,418 58	12,014,048 59	0.97344429	62				